

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 95.007

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 7 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

27 Janvier 1995

27 Janvier 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BERLAND, CANDAU, HUGENDOBLER, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU-SARLAT, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. LACOTTE par M. LE GUEUT
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER

ABSENTS- EXCUSES

: MM. ALONSO, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Zone d'activité économique complémentaire (Z.A.E.C.) - Extension

VOTE : 1 Abstension - Unanimité des Suffrages Exprimés

La Z.A.E.C., créée en 1965, couvre aujourd'hui une superficie d'environ 60 ha dont il ne reste plus de commercialisable qu'environ 1 ha 5.

Il est donc indispensable que puissent être acquis d'autres terrains pour son extension telle que prévue au Plan d'Occupation des Sols.

Cette extension porterait sur une surface d'environ 17 ha qu'il conviendra ensuite d'aménager par tranches.

Depuis 1990, dans cette perspective, près de 7,2 ha ont été acquis.

Par ailleurs, les services municipaux travaillent sur un projet d'aménagement.

Les acquisitions et les travaux d'aménagement de cette Z.A.E.C. "II" qui s'échelonnent dans le temps, en fonction notamment des opportunités d'acquisition des sols, remplissent les conditions pour être éligibles au Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation et au Développement Economique créé par le Conseil Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé du Rapporteur
- CONSIDERANT la nécessité d'étendre la Z.A.E.C.
- VU le règlement du F.D.A.I.E.
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'engager les opérations nécessaires à l'extension de la Z.A.E.C., les acquisitions et les aménagements s'effectuant par tranches

- de demander au Conseil Général de faire bénéficier la Ville des subventions prévues au règlement du F.D.A.I.E. à la fois pour les acquisitions des terrains et pour les travaux d'aménagement (chaque opération, travaux ou acquisitions, fera l'objet d'une demande d'aide individuelle préalable).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 Février 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS